

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES SWISS AQUATICS DIVING

Pour l'attribution de la Swiss Olympic Card aux athlètes

1. CRITÈRES D'ATTRIBUTION DES SWISS OLYMPIC CARD (Version : 01.09.2023)

La Swiss Olympic Card (Or, Argent, Bronze, Elite) ainsi que la Swiss Olympic Talent Card (National, Régional) sont des outils de soutien aux athlètes de Swiss Olympic et une reconnaissance des performances de compétitions réalisées au niveau international avec un potentiel à long terme. En concertation avec la fédération membre, Swiss Olympic attribue une carte personnelle et non transmissible.

1.1. Card OR (contrôle annuel, confirmé)

Les sportifs et sportives d'élite des disciplines olympiques¹ reçoivent une Swiss Olympic Card Or si les conditions suivantes sont remplies :

- Résultat dans les **TOP-3** d'une discipline olympique (tremplin 3m / plateforme 10m / plongeon synchronisé 3m / plongeon synchronisé 10m) lors de compétitions internationales de la catégorie la plus élevée (JO/CM) ou titre européen.

1.2. Card ARGENT (contrôle annuel, confirmé)

Les sportif et sportives d'élite des disciplines olympique¹ reçoivent une Swiss Olympic Card Argent si les conditions suivantes sont remplies :

- **TOP-8** aux JO / CM ou **TOP-6** aux CE dans une discipline olympique individuelle (Tremplin 3m / Plateforme 10m);
- Classé dans le **premier quart du classement** dans les disciplines olympiques par équipe (plongeon synchronisé 3m / plongeon synchronisé 10m) des nations participantes. (Exemple : classement 16 équipes = condition min. 4^e place).

1.3. Card BRONZE (contrôle annuel, confirmé, durée limitée 4-6 ans !)

Une Swiss Olympic Card Bronze est attribuée aux sportives et aux sportifs performants au niveau international, à partir de la catégorie de relève la plus élevée (**A**) des disciplines olympiques¹, si les conditions suivantes sont remplies :

- Potentiel à long terme pour des résultats **TOP-8** aux JO/CM ou pour médaille aux CE ;
- Plan de carrière actuel de la Fédération et de l'athlète ;
- **TOP-16** aux CMJ/CM ou **TOP-12** aux CEJ/CE dans une discipline olympique individuelle. (Tremplin 3m / Plateforme 10m);
- Dans le **premier quart** du classement dans les disciplines olympiques par équipe (plongeon synchronisé 3m / plongeon synchronisé 10m);

¹ Innerhalb der olympischen Sportarten werden ausschliesslich Resultate der olympischen Disziplinen berücksichtigt

- Dans des cas justifiés, un athlète présentant un très haut potentiel peut obtenir une Swiss Olympic Card Bronze sur demande de la Fédération. Cette possibilité exceptionnelle concerne notamment les participants olympiques potentiels ayant un très fort potentiel pour obtenir un rang de diplôme lors du prochain cycle olympique.
- La validité de la Card Bronze est limitée dans le temps. Après 4-6 ans maximum, les critères de la Card Argent doivent être remplis. Dans le cas contraire, l'athlète est rétrogradé à la Card « Elite ».

1.4. Card ELITE (contrôle annuel, confirmé)

Les sportifs et les sportives de toutes les disciplines sportives classées par Swiss Olympic reçoivent une Swiss Olympic Card Elite si, conformément au concept de promotion du sport de performance de la Fédération, les conditions suivantes sont remplies :

- Performances réalisées la saison dernière ;
- Membre actif du cadre national Élite ;
- Membre actif du cadre de l'armée ;
- Évaluation du potentiel à long terme (cycle olympique) par l'entraîneur.

1.5. Talent Card National, Régional (contrôle annuel, confirmé)

Une Swiss Olympic Talent Card est attribuée aux athlètes de toutes les disciplines sportives dont les concepts de promotion de la relève ont été approuvés et mis en œuvre (liste de classement pour les sélections PISTE).

Les Swiss Olympic Talent Cards National et Régional sont une reconnaissance des performances sportives réalisées au cours de la saison précédente ainsi qu'un encouragement pour réussir une future carrière d'élite pour un-e athlète talentueux-se qui est membre d'un cadre national ou régional de la relève.

2. VALIDITE DE LA SWISS OLYMPIC CARD

Les Cards Or, Argent et Bronze sont valables un an et sont renouvelées chaque année (si les performances sont atteintes). Le potentiel actuel et le respect du commitment, en vue des prochains JO, sont évalués chaque année. Toutes les autres Cards sont valables un an et leur attribution est réévaluée chaque année.

3. DROIT DES TITULAIRES DE LA CARD

La Swiss Olympic Talent Card permet à son titulaire d'accéder au programme Swiss Olympic Career Program et aux prestations des partenaires de Swiss Olympic. Les prestations actuelles de la Swiss Olympic Card sont disponibles sur le site web de Swiss Olympic sous le chapitre [«package de prestations»](#).

- Les titulaires d'une Swiss Olympic Card **Or**, **Argent** ou **Bronze** ont la possibilité de demander une contribution d'encouragement à l'Aide sportive ;
- Les titulaires d'une Swiss Olympic-Talent Card **National** ont la possibilité de demander un parainage auprès de l'Aide sportive.

4. OBLIGATIONS DES TITULAIRES DE LA CARD

Les titulaires de la Swiss Olympic Card s'engagent à respecter le code de conduite des athlètes, la "Charte d'éthique du sport". Ils doivent en outre s'engager en public et dans leurs relations avec les médias en faveur d'un sport sain, respectueux, loyal et performant. Toute infraction peut entraîner le retrait de la Card et d'autres sanctions de la part de Swiss Olympic.